

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET, Gérard FESSELET, Frederic ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Marie-Lise LHOMET à Jean-Claude TOURNIER, Frederic ROUSSE à Cedric PERRIN.

**Assistaient à la séance :**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 10 avril	Jeudi 10 avril	En exercice	41
		Présents	39
		Votants	41

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Anissa BRIKH est désignée.

**2014-03-07– Election des membres de la CAO**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*



**Article 22 du Code des Marchés Publics**

*« Pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent, ..., Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants :*

- Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, président, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé »\*...**(soit cinq membres titulaires)**... « élus, en son sein, par l'assemblée délibérante de l'établissement ».

\*Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, le maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la **représentation proportionnelle au plus fort reste**

- Il est également procédé à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (soit **cinq suppléants**).

- L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

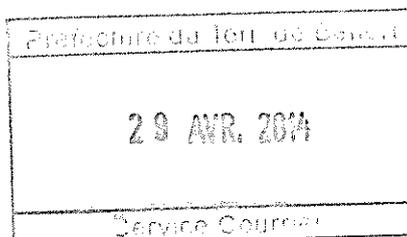
- Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

En cas de plusieurs listes de candidats à la CAO, le vote s'effectue sur liste en un seul tour avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste (titulaires et suppléants rattachés).

#### Liste 1

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- André HELLE	- Thierry MARCJAN
- Pierre OSER	- Denis BANDELIER
- Jacques ALEXANDRE	- Jean-Louis HOTTLET
- Bernard TENAILLON	- Claude BRUCKERT
- Monique DINET	- Didier MATHIEU

Votants	41
Suffrages exprimés	41
Listes	Voix obtenues
Liste 1	41



**Au vu des résultats ci-dessus, la CAO est composée comme suit :**

Titulaires :

- André HELLE
- Pierre OSER
- Jacques ALEXANDRE
- Bernard TENAILLON
- Monique DINET

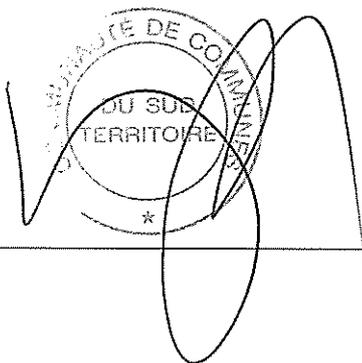
Suppléants :

- Thierry MARCJAN
- Denis BANDELIER
- Jean-Louis HOTTLET
- Claude BRUCKERT
- Didier MATHIEU

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 AVR. 2014**  
**Et publication ou notification le 9 AVR. 2014**

Le Président,



Le Président,

